# Notre Enquête sur la Crise et la Forme du Théâtre Lyrique

1" Les progrès de l'art musical contemporain peuvent-ils utiliser des formes identiques pour la musique d'action AU THEATRE et la musique pure AU CONCERT 7

En d'autres termes, le concert symphonique peut-il être simultané au drame lyrique ; ou encore le sujet de théâtre n'exige-t-il pas UNE

PROPRIETE DE STYLE en conformité avec la nécessité visuelle, différente du style de la symphonie ?

2º La musique au théâtre permet elle au compositeur d'exprimer TOUTE sa pensée dans tout son prolongement ?

3º La musique au théâtre n'est-elle pas obligée à certaines concessions à la VOIX CHANTEE, c'est-à-dire à la MELODIE FACILEMENT SAISISSABLE?

4º Le compositeur n'a-t-il pas avantage à être au théâtre son propre librettiste, ainsi qu'au concert, et peut-il dégager totalement sa personnalité d'un poème qui n'a pas été conçu par lui ?

#### M. Alfred Bruneau

Le procesant et original auteur de tant d'ouvrages lyriques n'est pas pro-dique d'argunants théoriques :

a Si fan lant tardé à répondre à votre que tionnaire, c'est que je ne crois pas à l'efficacité des récettes musicules. La cei me et le drame lyrique sont deux classes qui deviaient rester bien distinctes, et ne point emprunter aux mêmes sources leurs moyens de réussite.

#### M. Mariotte

Le compositeur de Salomé, directeur de l'École Nationale de Musique

Xoirs arquête tend à rallamer la vicille querelle entre symphonistes et fraques. Si l'art tyrique traverse une crise, les esuses en sont beancoup glus matérielles qu'esthétiques, et les plus belles théories apparaissent tien veises là ou il ne faut que... de l'argent.

Quant à la nécessité d'écrire, au moins de tenus en temps, des môte, dion s'inclament sussanables se it ne me semblait pas que ce foit là une s'emperation et dédients ante, même pour le plus faresuche puriste des symptomies.

### M. Reynaldo Hahn

Faurnis élé hemuny de répondre à votre intéressent questionnaire

Mathemetischent, il est falla pouvar le foire à leisir et en pesant les mots, et une chess qui indest impossible en ce moment, et je le regrette.

C'est lout au plus si j'ai le lemps de vois dire que, pour moi, la musique aute pas foi du metres ne peut exister longtemps) sans un élément moiodagne, et qu'au théatic surfout il me puralt indispensable.

### M. Carol-Berard.

Extrait d'une réponse publice dans « La Semaine à Paris » :

Extrait d'une réponse publice dans « La Semaine à Paris » :

Mon éminent confrère, M. Ch. Teuroc, vient d'ouvrir une enquête sur la mise et la forme du Théâtre Lyrique. Il estance avec raison que func des causes de la crise du théâtre lyrique provient d'un défaut d'equilibre entre fart musical et l'arté dramatique dont la fusion doit à exercer sur la scène. La symphone, sous se conception moderne, peut-été trouver emploi dans le compremie fhéâtret ? Est-il possible — et comment — de conclier l'art par et l'arté d'exploitation où doivent s'associer l'idéal de l'harmonie avec l'utelizabire commerculité du divertissement ?

Cette consullation vient à son heure. Les Musique et le Théâtre me paraissent deux expressione si différentes que je m'étame taujours de les voir mélées. Aussi ni-je révé d'un jeu de vibrations lamineures supprimant les formes plactiques — estelant même par le système des projections, se jeu n'est que la transposition mathématique des vibrations soncres. L'ouisée sur le met mathématique parce qu'il fuit disparative toute collaboration exthetique — et je n'olme guère les collaboration exthetiques — et je n'olme guère les collaboration exthetiques — tour musicien se sent tout de même enclin à écrire des demons lyriques — tour les gents sont dons la nature — il sait blen qu'il pulement M. Tenroe, l'auvre séculapie, ce mojetien dei donc se soumettre sux exigences du théâtre, art extérieur, concret i il se doute blen qu'il pulement M. Tenroe, l'auvre séculapie, ce mojetique les specialeurs des dit voir le Courrier Musical des 1s, 15 janvier, je et 15 tévrier.

III Vair le Courrier Musical den 100, 15 janvier, 100 et 15 février.

haignoires et des quatrième galeries, de toucher de consolants doub-

d'auteur.

Ouant à dire s'il a avantage à être son propre librettiste, il fauteur apparavant s'il est un poète et surtout s'il est un poète capalée à réntiser sa pensée àvec des mots aussi bien qu'avec des sons...

El penton douter qu'il faille au theatre employer un style musical spécial, ou un style musical inférieur ?... Natur-llement non... Mais pe vais-je pas me laisser aller à cimetre des avis atroces qui vont me faire leter à la porte des théatres lyriques ?... La chose me naverrait car le théatre lyrique — cet art inférieur malgré d'admirables chefs-d'œuvre — est très goulé des hommes... et le suis un homme. est très goulé des hommes... et je suis un homme.

#### M. Henri Collet.

En réponse à votre questionnaire sur la l'rise et la Forme du Thédre Lurique, je me permets tout d'aberd de vous dire qu'à mon avis il nys pas crise du théatre lyrique pour la bonne raison qu'une foule d'œuvre admirables ne sont pas jouées ou bien sont retirées de l'affiche en plem aucrès je paurrais citer des noms et des chiffres), et que, par suite entre soit confurée.

L le ne vois pas de conciliation possible entre le concert symphonique et le théatre lyrique, car la symphonique et le théatre lyrique car la symphonique et le théatre lyrique car la symphonique et le théatre lyrique.

et le théatre lyrique, car la symphonie est pur jeu intellectuel et le théatre est action et vie frémissante. Les lois du concert sont exclusivement muscules landis que celles du fliéatre lyrique sont celles du « théatre » tot simplement, c'est-à-dire de ce speculum vite humane que définissait Géron. Le « miroir de la vie humaine »...

Il. On la mosique au théatre permet d'exprimer toute la pensée du compositeire, paisque celle-ci se confond ayec la pensée du poète et doit et donner toutes les résonances.

Ill. La musique ne doit une foire de consessione man que théatre per les consessions estate que théatre per le consession estate que la pensée du poète et doit et de consessions estate que la pensée du poète et det et de consession estate que la pensée du poète et de la consession estate que la pensée du poète et de la consession estate que la pensée du poète et de la consession estate que la pensée du poète et de la consession estate que la pensée du poète et de la consession estate que la pensée du poète et de la consession estate que la pensée du poète et de la consession estate que la pensée du poète et de la consession estate que la pensée du poète et de la consession estate que la pensée du poète et de la consession estate la consession e

donner toutes les résonances.

III. La musique ne doit pas faire de concessions, même au thébie Toutefois la métodie étant désirée par l'amateur de théâtre, il est nécessire au compositeur lyrique de choisir un sujet propre aux effusions intégres. Bien plus, la romance française, le lied allemand, la copla esponde. l'air italien correspondant aux divers lyrismes nationaux, le comme îl le fait trop souvent !— thême symphonique avec métodie.

L'Mieux vaut naturellement être son propre litrettiste. Wagie prouvent aussi bien le contraire. L'essential est d'avoir du tempérandi desmatique... En matière de drame lyrique, la musique doit absorber la poème et le digéror si bien que l'on n'y pense plus, et que le rythme se

desmatique... En motière de drame lyrique, la musique doit absorb poème et le digérer si bien que l'on n'y pense plus, et que le rythme set

## M. Laurent Ceillier

Compositeur.

Tout d'abord, ne vous attendez pas à ce que, des exposés stéries de chacun, et même en cas de majorifé, sorte une formule nouvelle — com moins une formule unique et immuable. — La réponse est : « cela dépende et la conclusion : « savoir discerner, selon chaque situation, ce qui ce vient ».

vient i.

L — U y a sans doute un a style a propre à la fugue — voire même a quatuor à cordes, — il n'y a pas un style de théatre. Le voux dire, par eve ple qu'entre un quatuor de Beethoven et le quatuor de Debussy, il y a cessuirement moins de différences qu'entre Faust et Pelhèas, Naibenne ment, beaucoup de compositeurs croient à a un style a de théatre de style B; d'autre part, chacun d'eux a trop souvent uns conception de musique theâtrale, qu'il trainent toute sa vice et dans tous les livrels, avec les mêmes moyens, dans le sonci aveugle d'avoir eu su style ditsons ; une idée fixe). L'un conçoit le théâtre comme devont n'élle que sur la a mélodic saisissable », l'autre comme une déchamation, un it que ser la « mélodie saisissable », l'autre comme une déclamation, en le

sième comme devant être avant tout orchestral ou symphonique; alors que toute la musique. Ainsi chacun a une tendance — moins de largeur encore ; wagner ou Debussy? Ce qui étonne, chez les pourvoyeurs attirés des actuellement : M. Paul Dukas. — Pour revenir à la question description del la musique pure o n'est pas la même, mais il doit et appel à la matière symphonique au service de l'action descriptive. Il. — Cela dépend : 1°) des natures musicales ; 2°) des sujets de pieces. D'une façon générale, le théaire ne favorise pas et ne peut même qu'imdu compositeur ; le temps dont on dispose musicalement dans l'action ou et de l'expression continue de l'ides projetée — et cependant, au point de les acteurs, les mouvements sur scène réduite, et ta marche de la pièce — courles phrases expressives aussitôt finies que commences, et disséminées ouverte, tentante, sur les moyens « de thêmes, et c., et c'est la porte Le tentante, sur les moyens « de thêmes, et c., et c'est la porte des missions, aux leitmotive, aux roppels de thêmes, etc., et c'est la porte Le thême, sur les moyens « de thêâtre »...

Le theâtre dont pourfant permettre au compositeur d'exprimer ses idées entières, pourvu que celles-ci soient concises dans une juste proportion ressont des moilres.

III. — Il n'y a ni contraintes, ni « concessions » (?) envers la voix : il y a des choses qui demandant à the marche le voix : il y

sont des maîtres.

III. — Il n'y a ni contraintes, ni a concessions a (?) envers la voix : il y à des choses qui demandent à être musicalement chantées (lisez : mélodie saisissable a), d'autres qui demandent à être psalmodiées, d'autres qui ventent être articulées sans notes, etc... Du passage insensible d'un mode à l'autre naissent des oppositions qui accroissent la puissance expressive propre à chaque moyen musical. La voix doit nvoir un emploi prépondérant — parce qu'il s'agit de personnages qui ne peuvent être muels et que c'est la seule reison du théatre de n'être pas un poème symphonique — mais cet emploi est très divers ; parfois mêres il peut n'y être point fuit appet du tout...

in the latter of the arterial part is near it peut ny cire point init appet du lout.

IV. — Out : 1°) parce que, d'abord, il faudrait rencontrer chez » l'autre « la même conception, la même nature — au lieu de rencontrer, le plus souvent, un concurrent jaloux d'indépendance ; 2°) parce que l'auteur littéraire est rarement un collaborateur, c'est-à-dire un esprit assez souple pour comprendre qu'il peut brider tout essor du compositeur et qu'il deit, en coi-laboration étroite, modifier, accommoder pour aide, celui-ci ; 3°) surtout, parce que la conception complète, en un seut jet, sura loujours un allant, une unité, que n'auront pas les concessions consenties à contre-œur de part et d'autre après de distants rendez-vous ou de trainantes correspondances. Laparra note très justement ; « la littérature peut moins aider la aussique que l'encombrer », et il ajoute qu'on demande à un livret « la vie « cest-à-dire l'action plus que la forme. Sans doute Bizet, Massenet, Debussy se sont-ils fort bien accommodés du livret des autres ; cela prouve que de tels livrets leur plaisaient, sans que cela prouve que tout livret leur plaisaient, sans que cela prouve que tout livret level en relaurent librettistes, que de moins « arrivés » n'oseraient même pas demander...

Laurent (Fillier). pas demander. LAURENT CEILLIER.

M. André Bloch.

L'auteur de Maida, du ballet Ferninaland, dont il composa le livret :

L'auteur de Maida, du ballet Feminaland, dont il composa le livret :

" Me permettrez-vous d'être bien franc? Je trouve que vos trois premières questions ne sont pas bien posées... parce que trop nettement precisées en un sujet dont l'immalérialité autorise les conceptions les plus diverses, les plus opposées. Croyez-vous vraiment qu'un compositeur sit le droit de décréter que telle ou telle formule est la meilleure, à l'exclusion de toutes les autres? Je ne le pense pas et trouverais bien léméraire celui qui prétendrait réglementer la circulotion des idées et oserait brandir un boton blanc aux carrefours de l'Idéal!

Non. Si — comme le dit votre note — le « sujet », au théâtre, occupe une place prépondérante, si, en d'autres termes, l'action prime tout, ce dogmé, vrai dans la plupart des cas, souffre cependant des exceptions dont les exemples abondent. Que de chefis-d'œuvre où l'action marque subilement un temps d'arrêt pour permettre au développement musical de dérouler des flots d'harmonie et transporter les antiteurs en des régions que la scène ne saurait révêler! A-t-on jamais déphoré ces évasions heuteuses de l'âme, ces « regards » jetés sur l'au-detà ?

En ce qui concerne votre 4º question, je vous approuve pleinement. Oui, il est incontestable que les compositeurs auraient grand interêt à être a lous coux que vous en jugez capables. Maigre l'augmentation des tarifs postaux, vous ne vous runnerez pas!

Asone Broch.

#### M. Cyril Scott.

Le compositeur anglais répond en ces termes :

Le compositeur anglais répond en ces termes.

L.— Le compositeur qui écrirait pour le théâtre de la même manière que pour le concert, se rendrait à mon avis à peine digne du terme « artiste », même s'il possédait d'autres qualités à la question « s'il n'est pas possible d'utiliser les mêmes formes pour le concert que pour le drame «, le ne puis que répondre : en art, presque rien n'est impossible :

II.— Ceci dépend entièrement du sujet choisi. Si le compositeur veut écrire, par exemple, l'accompagnement musical d'un assassinat sur la scène, il ne peut pas s'exprimer par des termes harmonieux et paisibles, des sentiments remplis seulement de bonne volonté envers toute création il va sans dire que tout compositeur dramatique est soumis à certaines limitations.

III.— Oui, naturellement, la musique au théâtre est obligée de faise.

Ilmitations.

III. — Oui, naturellement, la musique au théâtre est obligée de faire certaines concessions à la voix; mais si le compositeur écrit pour cetteraison des « mélodies facilement saisissables », cela dépend entirement de son goût artistique — c'est-à-dire s'il aime le banal ou non. D'antre parl, admettre que la musique opératique soit seule forcée de faire des concessions à ses éxéculants n'est pas juste. Si le compositeur écrit pour l'orchestre, il ne doit pas enneevoir des sons plus hauts ou plus bas que les instruments divers peuvent produire. Tout genre de musique, et non seulement celle pour la voix chantée, est contraint à certaines limitations.

IV. — Ceta peut être à l'avantage du compositeur même, mais cela ne veut pas dire que ce soit également à celui de ses auditeurs. Si, dans son caractère de libréttiste, il ne possède ni talent poétique ou drama-lique, tant pis pour l'œuvre d'art (?) qu'il preduit et tant pis pour ceux qui l'écoulent Mais si ses dons dramatiques sont comparables à ses dons de músicien, il est probable qu'une œuvre blen plus grande en serait le résuitat que s'il cult été obligé d'appeter à son aide le libréttiste de profession, qui est généralement peu doué comme musicien et est, en choses musicales, très souvent un ignorant complet.

CYRILL Scott.

CVRILL SCOTT.

#### M. Raymond Moulaert.

Professeur au Conservatoire de Brucelles.

Professeur au Conservatoire de Brucelles.

1º Il existe des œuvres lyriques dent les besoins scéniques exigent de la musique dite de « remplissage » ou « d'adaptation » et dont l'audition musicale sans la scène serait insoutenable. Ce genre de production constitue une décheance du Théâtre Musical et une nulsance pour la musique ; il devrait être répudié. Certes, il ne fout pas nier l'àvolution ni combattre la révolution dans l'art lyrique, mais encore, faut-il que le Théâtre Musical reste une fusion des orts dont auran des étéments ne soit diminué l'un pour l'autre. En outre, l'exceution musicale isolée d'une œuvre lyrique doit garder toutes les qualités de la musique pure ;

2º Si le livret de l'œuvre lyrique est bien concu pour le Théâtre Musical, même le plus hardi, le compositeur ne trouvera aucune contrainte et pourra donner libre cours à son inspiration ;

3º Le pouvoir expressif et les possibilités techniques de la voix humaine comm des instruments de l'orchestre sont comus du vrai musicien. Il ne peut, dès lors, être question de « concessions » à la voix chantée. Pourtant, certaines ouvres contemporaines exigent un talent très grand, parfois même exceptionnel. Le devoir des interprétes est de travailler sans relache afin d'être toujours prêts à servir la production ;

4º Le compositeur ne pourrait être son propre librelliste : sa langue musicale serait trop supérieure à sa langue illiteraire.

Un sujet choisi par le musicien et traité en collaboration constante pendant l'étahoration de l'œuvre aurait de grandes chances d'édifier une parfaite œuvre du Théâtre Musical.

RAYMOND MOULARDY